

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'AUTIGNAC

PRINCIPAL

Numéro SIRET : 21340018700018

POSTE COMPTABLE DE : SCG Biterrois

M 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

ANNEE 2022

SOMMAIRE

pages			
	I. Informations générales (6)		
p.	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes (7)	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p.	A1.01 - Présentation croisée par fonction - Opérations non ventilées		
p.	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
p.	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
p.	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
p.	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
p.	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
p.	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
p.	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.	A4 - Etat des provisions		
p.	A5 - Etalement des provisions		
p.	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
p.	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		
p.	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)		
p.	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM- Invest. (3)		
p.	A8 - Etat des charges transférées		
p.	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
p.	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
p.	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
p.	B1.6 - Etat des engagements reçus		
p.	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
p.	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
p.	C1 - Etat du personnel		
p.	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)		
p.	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		
p.	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
p.	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
p.	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
p.	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-4 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

34018	COMMUNE D'AUTIGNAC	BUDGET 2022
--------------	---------------------------	------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	938
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COM COM AVANT MONTS	

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'appliquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit de la moyenne de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont :

- budgétaires (délibération n° du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	788 203,76	788 203,76
+	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	788 203,76	788 203,76

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	352 848,36	449 354,82
+	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	141 327,23	144 397,01
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	99 576,24	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	593 751,83	593 751,83

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 381 955,59	1 381 955,59
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES
II
A 2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2021 (1)	Restes à réaliser 2021 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	219 750,00			258 450,00	258 450,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	337 700,00			363 100,00	363 100,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 900,00			5 700,00	5 700,00
65	Autres charges de gestion courante	66 295,00			67 275,00	67 275,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	625 645,00			694 525,00	694 525,00
66	Charges financières	21 202,00			21 000,00	21 000,00
68	Dotations aux provisions (4)					
67	Charges exceptionnelles					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	646 847,00			715 525,00	715 525,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	137 084,00			71 608,00	71 608,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)				1 070,76	1 070,76
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	137 084,00			72 678,76	72 678,76
	TOTAL	783 931,00			788 203,76	788 203,76

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
788 203,76
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2021 (1)	Restes à réaliser 2021 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	12 000,00			2 588,00	2 588,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	11 500,00			14 400,00	14 400,00
73	Impôts et taxes	498 851,00			510 000,00	510 000,00
74	Dotations, subventions de participations	223 580,00			221 145,00	221 145,00
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00			39 000,00	39 000,00
	Total des recettes de gestion courante	783 931,00			787 133,00	787 133,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels				600,00	600,00
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	783 931,00			787 733,00	787 733,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)				470,76	470,76
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement				470,76	470,76
	TOTAL	783 931,00			788 203,76	788 203,76

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
788 203,76
Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	72 208,00
--	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2021 (1)	Restes à réaliser (2021 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées	31 000,00				
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	884 888,40	141 327,23		310 377,60	451 704,83
	Total des dépenses d'équipement	915 888,40	141 327,23		310 377,60	451 704,83
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	32 000,00			42 000,00	42 000,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	32 000,00			42 000,00	42 000,00
45...1	Total des opé.pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	947 888,40	141 327,23		352 377,60	493 704,83
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)				470,76	470,76
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				470,76	470,76
	TOTAL	947 888,40	141 327,23		352 848,36	494 175,59

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	99 576,24
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	593 751,83
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2021 (1)	Restes à réaliser (2021 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	309 205,40	144 397,01			144 397,01
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	309 205,40	144 397,01			144 397,01
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	40 000,00			120 000,00	120 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	315 814,27			252 096,06	252 096,06
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus				380,00	380,00
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations				-600,00	-600,00
	Total des recettes financières	355 814,27			371 876,06	371 876,06
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	665 019,67	144 397,01		371 876,06	516 273,07
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	137 084,00			71 608,00	71 608,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)				1 070,76	1 070,76
041	Opérations patrimoniales (5)				4 800,00	4 800,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	137 084,00			77 478,76	77 478,76
	TOTAL	802 103,67	144 397,01		449 354,82	593 751,83

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	---------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	593 751,83
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	72 208,00
---	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 1

1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	258 450,00		258 450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	363 100,00		363 100,00
014	Atténuations de produits	5 700,00		5 700,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	67 275,00		67 275,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	21 000,00		21 000,00
67	Charges exceptionnelles		1 070,76	1 070,76
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		71 608,00	71 608,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	715 525,00	72 678,76	788 203,76

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	788 203,76
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	42 000,00		42 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement	451 704,83		451 704,83
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	493 704,83		493 704,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	99 576,24
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	593 281,07
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 588,00		2 588,00
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	14 400,00		14 400,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	510 000,00		510 000,00
74	Dotations, subventions de participations	221 145,00		221 145,00
75	Autres produits de gestion courante	39 000,00		39 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	600,00	470,76	1 070,76
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	787 733,00	470,76	788 203,76

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	788 203,76
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	120 000,00		120 000,00
13	Subventions d'investissement	144 397,01		144 397,01
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	380,00		380,00
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		4 800,00	4 800,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles		1 070,76	1 070,76
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin.			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		71608,00	71 608,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-600,00		-600,00
	Recettes d'investissement - Total	264 177,01	77 478,76	341 655,77

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	252 096,06
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	593 751,83
---	-------------------

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	219 750,00		258 450,00
60	Achats & variation des stocks	102 200,00		98 500,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00		5 000,00
60612	Énergie-Électricité	50 000,00		50 000,00
60622	Carburants	3 500,00		6 000,00
60623	Alimentation	1 500,00		
60631	Fournitures d'entretien	7 500,00		12 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00		5 000,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00		5 000,00
60636	Vêtements de travail	2 200,00		2 500,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00		2 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	2 000,00		2 000,00
6067	Fournitures scolaires	3 500,00		4 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00		5 000,00
61	Services extérieurs	77 700,00		124 300,00
611	Contrats de prestations de services	15 000,00		22 000,00
6135	Locations mobilières			1 000,00
615221	Bâtiments publics	6 000,00		10 000,00
615228	Autres bâtiments	1 000,00		2 000,00
615231	Voiries	2 000,00		15 000,00
615232	Réseaux	21 000,00		22 900,00
61551	Matériel roulant	2 500,00		5 000,00
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00		1 000,00
6156	Maintenance	10 000,00		15 000,00
6161	Multirisques	10 000,00		14 400,00
6168	Autres	3 200,00		5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00		1 000,00
6188	Autres frais divers	5 000,00		10 000,00
62	Autres services extérieurs	34 350,00		30 150,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00		1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	18 000,00		13 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00		1 500,00
6237	Publications			1 500,00
6251	Voyages et déplacements	700,00		500,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00		2 500,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00		10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00		150,00
63512	Taxes foncières	5 500,00		5 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	337 700,00		363 100,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00		500,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	3 000,00		3 000,00
64	Charges de personnel	334 500,00		359 600,00
6411	Personnel titulaire	200 000,00		200 000,00
6413	Personnel non titulaire	10 000,00		8 400,00
6415	Indemnité inflation			700,00
64162	Emplois d'avenir	30 000,00		50 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	33 000,00		40 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	45 000,00		45 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 000,00		12 000,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	2 500,00		2 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00		1 000,00
014	Atténuations de produits	1 900,00		5 700,00
739211	Attributions de compensation	1 900,00		5 700,00
65	Autres charges de gestion courante	66 295,00		67 275,00
6531	Indemnités	20 000,00		20 000,00
6533	Cotisations de retraite	1 000,00		1 000,00
6553	Service d'incendie	21 000,00		21 035,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	15 000,00		15 000,00
6573	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	240,00		240,00
657361	Caisse des écoles	240,00		240,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	9 050,00		10 000,00
65888	Autres	5,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	625 645,00		694 525,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	21 202,00		21 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	21 202,00		21 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	646 847,00		715 525,00
023	Virement à la section d'investissement	137 084,00		71 608,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			1 070,76
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées			1 070,76
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	137 084,00		72 678,76
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	137 084,00		72 678,76
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	783 931,00		788 203,76
				+
	RESTES A REALISER N-1 (8)			
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)			
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			788 203,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 41B - Modalités de vote ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges	12 000,00		2 588,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	12 000,00		2 588,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 500,00		14 400,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	400,00		400,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	11 000,00		14 000,00
70688	Autres prestations de services	100,00		
73	Impôts et taxes	498 851,00		510 000,00
73111	Impôts directs locaux	478 851,00		495 000,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	20 000,00		15 000,00
74	Dotations, subventions de participations	223 580,00		221 145,00
7411	Dotation forfaitaire	100 000,00		102 024,00
74121	Dotation de solidarité rurale	50 000,00		36 681,00
74127	Dotation nationale de péréquation	60 000,00		56 685,00
74718	Autres			12 000,00
74834	État-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	13 580,00		13 755,00
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00		39 000,00
752	Revenus des immeubles	38 000,00		39 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	783 931,00		787 133,00

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			600,00
775	Produits des cessions d'immobilisations			600,00
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	783 931,00		787 733,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			470,76
776	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat			470,76
7761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement			470,76
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			470,76
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	783 931,00		788 203,76

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	
---------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	788 203,76
--	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) cf. p. 4 - Modalités de vote ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équipement versées	31 000,00		
20422	Bâtiments et installations	31 000,00		
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total individualisé en opérations (5)	884 888,40		310 377,60
100	BATIMENTS COMMUNAUX	50 000,00		40 000,00
112	ECOLES	100 300,00		13 000,00
128	AMENAGEMENTS URBAINS	65 000,00		20 000,00
134	BIBLIOTHEQUE	3 000,00		
146	ATELIERS-HANGAR MUNICIPAUX	10 000,00		
155	VOIRIE RURALE	73 000,00		10 000,00
162	VOIRIE COMMUNALE	495 588,40		117 377,60
163	TERRAINS SPORT	70 000,00		20 000,00
172	SALLE POLYVALENTE	6 000,00		80 000,00
196	CIMETIERES	10 000,00		8 000,00
208	EQUIPEMENT BUREAUTIQUE	2 000,00		2 000,00
	Total des dépenses d'équipement	915 888,40		310 377,60
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	32 000,00		42 000,00
1641	Emprunts en euros	32 000,00		42 000,00
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des dépenses financières	32 000,00		42 000,00
45...1.	Opé. pour compte de tiers (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES	947 888,40		352 377,60

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)			470,76
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations			470,76
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			470,76
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	947 888,40		352 848,36

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	141 327,23
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	99 576,24
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	593 751,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 - Modèles de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)	309 205,40		
1321	Etat et établissements nationaux	63 850,40		
1322	Régions	6 240,00		
1323	Départements	239 115,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	309 205,40		
10	Dotations, fonds et réserves	355 814,27		372 096,06
10222	F.C.T.V.A.	30 000,00		70 000,00
10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	10 000,00		50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	315 814,27		252 096,06
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			380,00
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisations			-600,00
	Total des recettes financières	355 814,27		371 876,06
45..2.	Opé. pour compte de tiers (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	665 019,67		371 876,06

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2021	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	137 084,00		71 608,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8)(7)			1 070,76
21571	Matériel roulant			1 070,76
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	137 084,00		72 678,76
041	Opérations patrimoniales (8)			4 800,00
2031	Frais d'études			4 800,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	137 084,00		77 478,76
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	802 103,67		449 354,82

+	RESTES A REALISER N-1 (9)	144 397,01
+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	593 751,83

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 100

LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2022	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	250 892,58			40 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	62 782,61			40 000,00	
21318	Autres bâtiments publics	60 682,57			40 000,00	
2184	Mobilier	2 100,04				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	188 109,97				
2313	Constructions	188 109,97				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES	9 815,60	
13 Subventions d'investissement	9 815,60	
1321 État et établissements nationaux	9 815,60	
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	30 184,40
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 112

LIBELLE : ECOLES

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2022	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	391 407,95	8 832,39		13 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	127 728,52	8 832,39		13 000,00	
21312	Bâtiments scolaires	106 515,63			10 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	186,36				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 875,16	8 300,00		1 000,00	
2184	Mobilier	12 151,37	532,39		2 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	263 679,43				
2313	Constructions	263 679,43				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	22 630,40	
13	Subventions d'investissement	22 630,40	
1321	État et établissements nationaux	10 150,40	
1322	Régions	6 240,00	
1323	Départements	6 240,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	798,01

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 128
LIBELLE : AMENAGEMENTS URBAINS

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2022	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	230 677,30	4 401,76		20 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	173 156,64	4 401,76		20 000,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	87 295,70				
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	76 631,40	4 401,76		20 000,00	
2184	Mobilier	9 229,54				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	57 520,66				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	57 520,66				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	24 401,76
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 134

LIBELLE : BIBLIOTHEQUE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2022	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	31037,51	1 735,69			
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	626,58	1 735,69			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	362,27				
2184	Mobilier	264,31	1 735,69			
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	30 410,93				
2313	Constructions	30 410,93				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	1 735,69
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 146
LIBELLE : ATELIERS-HANGAR MUNICIPAUX
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2022	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	88 923,46	1 918,55			
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	87 367,63	1 918,55			
21571	Matériel roulant	14 114,66				
21578	Autre matériel et outillage de voirie	69 778,81	1 918,55			
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 626,66				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	1 555,83				
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1 555,83				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	1 918,55
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 155

LIBELLE : VOIRIE RURALE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2022	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	222 946,20	4 308,94		10 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	157 001,27	4 308,94		10 000,00	
2151	Réseaux de voirie	157 001,27	4 308,94		10 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	65 944,93				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	65 944,93				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	30 373,70	
13	Subventions d'investissement	30 373,70	
1323	Départements	30 373,70	
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	16 064,76

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 162

LIBELLE : VOIRIE COMMUNALE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2022	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	2 279 302,02	105 903,06		117 377,60	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	34 682,36			117 377,60	
2111	Terrains nus	16 967,43				
2151	Réseaux de voirie	504,00			117 377,60	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	17 210,93				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	2 244 619,66	105 903,06			
2313	Constructions	2 732,40				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 241 887,26	105 903,06			

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES	81 577,31	
13 Subventions d'investissement	81 577,31	
1321 État et établissements nationaux	7 740,00	
1323 Départements	73 837,31	
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	141 703,35
--	------------

Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	
--	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 163

LIBELLE : TERRAINS SPORT

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2022	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	250 268,22	10 796,27		20 000,00	
20	immobilisations incorporelles					
21	immobilisations corporelles	13 385,73	10 796,27		20 000,00	
21318	Autres bâtiments publics				20 000,00	
2138	Autres constructions	13 385,73	10 796,27			
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	236 882,49				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	236 882,49				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	30 796,27
--	-----------

Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	
--	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 172

LIBELLE : SALLE POLYVALENTE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2022	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	85 216,89	3 430,57		80 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	13 990,66	3 430,57		80 000,00	
21318	Autres bâtiments publics				78 200,00	
2184	Mobilier	13 990,66	3 430,57		1 800,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	71 226,23				
2313	Constructions	56 187,91				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	15 038,32				

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	83 430,57
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 196

LIBELLE : CIMETIERES

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2022	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	73 810,11			8 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	41 496,68			8 000,00	
21316	Équipements du cimetière	41 496,68			8 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	32 313,43				
2312	Terrains	9 914,84				
2315	Installations, matériel et outillage techniques	22 398,59				

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	8 000,00
--	----------

Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	
--	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 208
LIBELLE : EQUIPEMENT BUREAUTIQUE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2022	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	DEPENSES	43 309,60			2 000,00	
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	43 309,60			2 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	43 309,60			2 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunts et dettes assimilées		
20 Immobilisations incorporelles		
21 Immobilisations corporelles		
22 Immobilisations reçues en affectation		
23 Immobilisations en cours		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	2 000,00
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisat. (1)	Date de 1er rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial Niveau de taux (5)		Devises	Périodi- cité des remb. (6)	Profil d'amo. (7)	Poss. remb. anticip. partiel O/N	Catég. empr. (8)
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					800 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					800 000,00									
PROGRAMMES DIVERS 06 CA(N°004UTD19PR)	CREDIT AGRICOLE	13/06/2006		31/03/2007	700 000,00	F		4,37		euro	T	C		
3 LOGEMENTS JOURNIER(N *1400000000434496)	CREDIT MUTUEL	05/01/2017		31/03/2017	100 000,00	F		0,85		euro	T	C		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
Total général					800 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.
 (2) Nominal: Montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex: Euribor 3 mois).
 (5) Taux initial du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements: A: annuelle; M: mensuelle; B: bimestrielle; S: semestrielle; T: trimestrielle; X: autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autre à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire TOCBH01507XC du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2022										
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catég. emprunt après cov. éventuelle (3)	Capital restant dû au 1/1/2022	Durée résid. années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niv. de taux date de vote (6)	Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				513 771,68					32 357,81	20 216,02	
1641 Emprunts en euros (Total)				513 771,68					32 357,81	20 216,02	
PROGRAMMES DIVERS 06 CA(N°004UT019PFR)				460 213,91	15,01	F		4,37	22 238,67	19 750,21	
3 LOGEMENTS JOURNIER(N *1400000000434496)				53 557,77	5,00	F		0,85	10 119,14	465,81	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)											
Total général				513 771,68					32 357,81	20 216,02	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".
 (3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire JOCB1015977C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).
 (4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (5) Mentionner le ou les indices utilisés sur l'année.
 (6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/21.
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (Généralités décaissées) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66R

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/01/2022 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A								
Barrière simple B								
TOTAL B								
Option d'échange C								
TOTAL C								
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D								
TOTAL D								
Multiplicateur jusqu'à 5 E								
TOTAL E								
Autres types de structure F								
TOTAL F								
TOTAL GENERAL								

(1) répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)(11)	% par type de taux selon le capital restant d0
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A						
Barrière simple B						
TOTAL B						
Option d'échange C						
TOTAL C						
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D						
TOTAL D						
Multiplicateur jusqu'à 5 E						
TOTAL E						
Autres types de structure F						
TOTAL F						
TOTAL GENERAL						100,00

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 1/1/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B		42 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		42 000,00
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		42 000,00
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	42 000,00	141 327,23	99 576,24	282 903,47

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b		191 008,00
	Ressources propres externes de l'année (a)		120 000,00
10222	F.C.T.V.A.		70 000,00
10223	T.L.E.		
10226	Taxe d'aménagement		50 000,00
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13156	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
13256	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subventions d'investissement non transférables		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)		71 008,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. dépréciation immobilisations		
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréciation comptes de tiers		
59	Prov. dépréciation comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations		-600,00
021	Virement de la section de fonctionnement		71 608,00

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	191 008,00	144 397,01		252 096,06	587 501,07

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	282 903,47
Ressources propres disponibles (IV)	587 501,07
Solde (V = IV - II) (6)	304 597,60

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)
Année	Profil							
TOTAL GENERAL					1 044 587,25	1 023 467,98		
164 Emprunts auprès des établissements de crédit					1 044 587,25	1 023 467,98		
1641 Emprunts en euros					1 044 587,25	1 023 467,98		
2020			FDI HABITAT - BOOSTER	CAISSE DEPOTS ET	84 000,00	81 745,44	47,53	A
2021			FDI HABITAT - PLAI	CAISSE DEPOTS ET	315 866,25	308 784,79	38,78	A
2021			FDI HABITAT - PLAI FONCIER	CAISSE DEPOTS ET	39 260,25	38 575,92	48,78	A
2021			FDI HABITAT - PLUS	CAISSE DEPOTS ET	520 248,75	510 354,17	38,78	A
2021			FDI HABITAT - PLUS FONCIER	CAISSE DEPOTS ET	85 212,00	84 007,66	48,78	A

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Taux Initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Taux (3)	Index (4)	Taux actuar. (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital
								11 217,77	20 211,15
								11 217,77	20 211,15
								11 217,77	20 211,15
Fixe		1,570	Fixe		1,570		1,000000	1 283,40	1 153,90
Fixe		0,550	Fixe		0,550		1,000000	1 698,32	7 120,40
Fixe		0,550	Fixe		0,550		1,000000	212,17	688,09
Fixe		1,350	Fixe		1,350		1,000000	6 889,78	10 028,16
Fixe		1,350	Fixe		1,350		1,000000	1 134,10	1 220,60

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L.2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
Fonctionnement					
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	AUTIGNAC EN FETE	Pers. droit privé : Associations	2 000,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	CANTILENE D'AUTIGNAC	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	CLUB COQUILLADE	Pers. droit privé : Associations	500,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	COOPERATIVE SCOLAIRE	Pers. droit privé : Associations	3 000,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	DONNEURS DE SANG	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	JEUNESSE AUTIGNAC	Pers. droit privé : Associations	500,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	DIANE	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	OMNI SPORTS	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	PARENTS D'ELEVES	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	ART'IGNAC	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	COMMANDERIE DU FAUGERES	Pers. droit privé : Associations	100,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	PIERRES SECHES	Pers. droit privé : Associations	200,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	LA BOULE DU HAUT LIBRON	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	LA CHASSE	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	TENNIS CLUB	Pers. droit privé : Associations	500,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	PING-PONG CLUB AUTIGNAC	Pers. droit privé : Associations	250,00
6574	SUBVENTION	AIDE FONCTIONNEMENT	ANCIENS COMBATTANTS	Pers. droit privé : Associations	250,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention;

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention;

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2		2,00	2,00		2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1		1,00	1,00		1,00
REDACTEUR	B	1		1,00	1,00		1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	3,37	4,37	4,37		4,37
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C		3,37	3,37	3,37		3,37
AGENT MAITRISE	C	1		1,00	1,00		1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1		1,00	1,00		1,00
ATSEM	C	1		1,00	1,00		1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j)+k)		4	3,37	7,37	7,37		7,37

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail=100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, " emplois spécifiques " régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)				50 000,00		
AGENT TECHNIQUE/ENTRETIEN	C	TECH		7 000,00	A	PEC
AGENT TECHNIQUE/VOIRIE	C	TECH		20 000,00	A	PEC
AGENT TECHNIQUE/VOIRIE	C	TECH		23 000,00	A	PEC
TOTAL GENERAL				50 000,00		

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN B.A	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Autres organismes de regroupement			
AMF (Association MAIRES FRANCE)	18/04/2011	SANS FISCALITE	164,06
CFMEL	18/04/2011	SANS FISCALITE PROF	485,57
CAUE HERAULT	18/04/2011	SANS FISCALITE PROF	114,00
HERAULT ENERGIES groupement commar	01/01/2019	SANS FISCALITE	100,00
Autres organismes de regroupement			
HERAULT ENERGIES Ecole	01/01/2019	SANS FISCALITE	400,00
Autres organismes de regroupement			
HERAULT INGENIERIE	01/03/2020	SANS FISCALITE	400,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal.	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)	
Taxe d'habitation		%	%	%		%	
TFPB	999 300,00	%	43,58	%	1,00	435 495,00	%
TFPNB	62 300,00	%	70,42	%	1,00	43 872,00	%
CFE		%	%	%			%
TOTAL	1 061 600,00	%				479 367,00	%

IV - ANNEXE
ARRETE - SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	15
VOTES : Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation : 29/03/2022

Présenté par M. MARCHI Jean-Claude
A Autignac le 05/04/2022
M. MARCHI Jean-Claude,



Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire.
A Autignac, le 05/04/2022

Les membres du Conseil Municipal

Mme DACOSTA Evelyne

Mme LACOTTE Sylvie

Mme JACQUET-RICARD Caroline

M. DALMAS Jérémie

M. ELIEZ Jacques

M. JOLIDON Jean-Pierre

M. MEUNIER Mickaël

Mme ALBELDA-VIALLES Sabine

Mme ESPADA Isabelle

Mme JULIAN Camille

Mme MONCHAUX-FOUHETY Caroline

M. BOSC Alan

M. DUHAN Fabien

M. ROUSSEL Emmanuel

Certifié exécutoire par M. MARCHI Jean-Claude, compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/04/2022 et de la publication le 07/04/2022

A Autignac, le 05/01/2022